



TITRE DE SEJOUR CONJOINT DE FRANCAIS

Par **momo2015**, le **23/09/2015 à 15:10**

Bonjour, rnJe suis tunisien, marié à une française de puis le 26/12/2014rnOn a déposé la demande de transcription de mariage à Nantes et nous avons reçu un accusé de réception le 21/01/2015.rnNous n'avons reçu la transcription de mariage que le 22/07/2015.rnJe voulais demander un titre de séjour conjoint de français, sachant que je suis entré en france avec un visa catégorie C.rnHier à la préfecture tout était bon sauf les justificatifs de communauté de vie qui était insuffisants (une attestation GDF et attestation assurance habitation)rnDonc il faut attendre 6 mois pour pouvoir redéposer une demande.rnEntre temps soit je rentre en tunisie et je demande un visa long séjour (durée moyenne d'octroi est de 6 mois) puis demander un titre de séjour une fois sur place. rnSoit je serais en situation irrégulière et je reste ici 6 mois pour justifier la communauté de vie et puis je demande un titre de séjour avec un visa de régularisation.rnSauf que pendant cette période je ne pourrais exercer aucun métier, malgré que je suis associé à une société de droit français. rnet si je rentre au pays je serais privé de vie commune qui est un droit avant tout.rnAvez vous des propositions de régularisation de situation? Merci